

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 16 août 2023

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire à 17 331 familles de la Vienne

Aujourd'hui, **17 331 familles de la Vienne vont percevoir l'Allocation de rentrée scolaire (Ars), une aide pour faire face aux dépenses de la rentrée.**

Dans la Vienne, 29 392 enfants sont concernés, ce qui représente un montant financier global de 11 764 067 €.

Soumise à condition de ressources, l'Ars est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Son montant s'élève à 398,09 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 420,05€ pour les enfants de 11 à 14 ans et à 434,61 € pour les jeunes de 15 à 18 ans.

L'aide est attribuée pour chaque enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ou en apprentissage. Pour la rentrée 2023, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 inclus, et pour chaque enfant plus jeune inscrit au CP.

En pratique, pour bénéficier de l'Ars

> Les parents d'enfants de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir : elle est versée automatiquement le 16 août aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions.

> Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2023. Inutile d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans l'espace Mon Compte du caf.fr ou sur l'appli mobile "Caf-Mon Compte". Les parents pourront bénéficier de l'Ars avant la rentrée s'ils ont fait la télédéclaration pendant l'été.

> Pour les enfants qui auront 6 ans en 2024 mais qui entrent en CP cette année, la famille devra récupérer un certificat de scolarité auprès de son école et l'envoyer à la Caf.

Les chiffres de l'Ars dans la Vienne

	Nb de familles concernées	Nb d'enfants couverts
2018	18 358	31 630
2019	18 370	35 875
2020	18 352	32 100
2021	18 351	28 000
2022	17 967	31 158
2023*	17 331	29 392

Pour les années 2018 à 2022 : chiffres consolidés au 31 décembre de l'année.
Pour 2023, chiffre au 16 août, non consolidé.

* : 86 % des enfants sont âgés de 6 à 15 ans et 14 % de 16 à 18 ans.

Profil des bénéficiaires de l'Ars

Une moyenne d'âge des familles de 41 ans

53 % sont des familles monoparentales

27 % des foyers ont un enfant


41 % des foyers ont deux enfants

32 % des foyers ont trois enfants et plus

- En savoir plus : <https://www.caf.fr>
- Retrouvez l'étude de la Cnaf sur le rôle de l'Ars dans le budget scolaire annuel des familles dans l'[E-ssentiel sur caf.fr](#)

CONTACT

Direction de la Caf
05 17 84 21 14

Suivez notre actualité sur  [@Caf_86](#)